

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 7+1 pouvoir
Votants : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20240906-27060924-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09:09:2024
Publication : 09:09:2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, BLANC Emilie, NAVEZ Marie-Louise, GIRAUD Jean, DUPINAY Pierre, CANET Véronique, Yves GRANGE

Excusés : GERY Jacques, LIMONE Julien, Muriel ROUCHOUSE, BARDY Benoît

Absents : CLUZEL Anthony, DEGAND Nathalie

Pouvoir : GERY Jacques à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : GIRAUD Jean

N° 27 060924

OBJET : ACQUISITION PARCELLE B 1003 – HAMEAU DE CHORON

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mmes Annie DEYGAS et Muriel DELEVOYE, propriétaires de la parcelle cadastrée B 1003, ont accepté la proposition d'acquisition faite par la commune.

Elle rappelle que cette parcelle, sise dans le hameau de Choron, d'une contenance de 110 m², présente un réel intérêt pour la commune dans la mesure où elle pourrait permettre la création d'un parking. Le nombre d'habitants du hameau ne cesse d'augmenter avec les réhabilitations d'anciennes maisons qui ne possèdent pas forcément de garage et le manque de places de stationnement pose des problèmes notamment de sécurité.

L'offre d'achat, accepté par Mmes DEYGAS et DELEVOYE, est de 4 400.00 € (quatre mille quatre cents euros), soit 40.00 € le m².

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Conscient de l'intérêt que représente cette parcelle

- **DECIDE** d'acquérir, au nom de la commune, la parcelle B 1003, d'une superficie de 110 m² pour la somme de 4 400.00 €
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le Secrétaire de séance
J. GIRAUD



Le Maire
A. FLACHER